



Règlement intérieur CSE

Par Sylvette

Bonjour, pourriez vous me dire si dans le règlement intérieur du CSE il doit être noté que les membres CSE peuvent avoir recours à des experts.

Les membres de CSE peuvent ils demander une expertise après avoir mis ce point à l'ordre du jour réunion CSE car dans règlement intérieur nous n'avons pas mis cette clause.

En vous remerciant

Par Isadore

Bonjour,

Non, il n'est pas nécessaire de le préciser, cela va de soi que le CSE peut demander à recourir à un expert si nécessaire, tout comme il peut avoir recours à un formateur, ou un avocat, ou un comptable...